

vêus des ornements sacrés propres à leur ordre respectif, c'est-à-dire les diacres en dalmatique, les prêtres en chasuble et les évêques en chape ; le Pape, porté sur la *sedia* avec les *flabelli*, entouré par les suisses, suivi des camériers de cape et d'épée et des officiers de ses gardes.

Au moment où le Souverain-Pontife a fait son entrée solennelle dans la salle, les chantres ont entonné le *Tu es Petrus*.

Arrivé au pied de l'autel, le Pape est descendu de la *sedia*, puis s'est agenouillé pour prier et a pris enfin place sur son trône. Aussitôt l'obédience a commencé. Les cardinaux ont baisé la main de Sa Sainteté, les archevêques et les évêques le genou, et les abbés et les pénitenciers le pied.

Le cardinal Bianchi, procureur de la canonisation, s'est ensuite avancé au pied du trône, suivi de M. l'avocat consistorial Gioazzini, qui a adressé à Sa Sainteté, au nom de Son Eminence, la première postulation pour qu'elle daignât canoniser les dix bienheureux.

Le secrétaire des brefs aux princes a répondu au nom du Saint-Père qu'il était nécessaire de prier. Sa Sainteté, descendant alors du trône, est allée s'agenouiller devant l'autel, tandis que les chantres entonnaient les litanies des saints, auxquelles les assistants ont répondu. Le Saint-Père est ensuite retourné à son trône, et l'avocat consistorial a renouvelé, au nom du cardinal procureur, la postulation de canonisation.

Le secrétaire des brefs aux princes a de nouveau répondu qu'il fallait encore invoquer par la prière les lumières du Ciel. Puis le Souverain-Pontife a entonné le *Veni Creator*, dont les strophes ont été chantées alternativement par les chantres et la foule des assistants. Après l'oraison, l'avocat consistorial a renouvelé une troisième fois la postulation. Le secrétaire des brefs aux princes a alors répondu affirmativement, et le Saint-Père, assis sur son trône avec la mitre en tête, tandis que toute l'assistance était debout, a lu d'une voix claire et forte, dont le son était parfaitement distinct à l'extrémité de la salle, le décret de canonisation.

Le lecture du décret terminée, les trompettes d'argent se sont fait entendre et toutes les cloches de Saint-Pierre ont sonné à toute volée.

Le décret solennel publié, les personnages qui avaient fait les trois publications se sont de nouveau avancés au pied du trône, et l'avocat consistorial, ayant rendu grâce à Sa Sainteté, l'a suppliée que les lettres apostoliques relatives à la canonisation fussent expédiées avec la formule propre. Le Saint-Père a consenti. Le cardinal Bianchi a alors gravi les degrés du trône et a baisé la main et le genou du Pontife, puis il est retourné à sa place, et l'avocat consistorial, s'adressant aux protonotaires apostoliques, les a priés de dresser l'acte de la canonisation dans la formule propre.

Le premier des protonotaires a répondu : Nous le ferons, puis,